

# la lettre du Colidre

Comité d'information et de liaison des cadres dirigeants retraités de France Télécom

## Etre civil ou fonctionnaire

Par Pierre Le Gall

Notre ami Pierre Le Gall nous propose une fois encore, et la rédaction de la lettre du Colidre l'en remercie très chaleureusement, un ensemble de souvenirs que beaucoup d'entre nous, à des degrés divers, partagent ou qui évoque des tranches de vie professionnelle très proches des leurs. Au moment où notre pays se penche à nouveau sur le sort de ses fonctionnaires et sur leurs rôles, une contribution pleine d'humour comme celle que Pierre Le Gall nous offre, vient à propos.

1. **A** entendre actuellement les discussions de retraite où l'on mélange civils et fonctionnaires, mes vieux souvenirs me rappellent les *contraintes inattendues* que l'on m'a fait subir en tant que fonctionnaire.

Dans une note récente sur la " magie des Télécommunications ", j'ai rappelé que, jeune ingénieur spécialisé dans l'étude des grands systèmes, j'ai été pris dans un conflit politico-industriel. Effarouché et sans difficulté pour trouver une place dans le secteur privé, j'ai posé **ma démission** (comme cela est normal dans le privé). Mais, oh surprise !, elle est **refusée** (servitude de la Fonction publique). Je fais jouer un député qui demande la raison au Directeur du Cabinet, lequel retransmet à mon Directeur du CNET. A ma surprise, celui-ci répond : " *indispensable au service* " et, pour me faire patienter, me demande d'écrire un livre, durant deux ans (" *les systèmes avec ou sans attente* ", Dunod, 1962). J'ai su plus tard que les constructeurs avaient eu peur que j'aille chez un concurrent pour les canarder.

Ainsi, l'Administration est non seulement sous influence politique, mais aussi sous l'influence des Industriels, et l'on veut ramener le régime de la retraite des fonctionnaires sur le même plan que dans le privé.

2. En fait, j'ai bénéficié ensuite d'une contrepartie : **un plus grand champ d'activité et de contacts**. Après deux ans de réflexion (où je deviens rapidement ingénieur en chef), tout le monde s'est mis d'accord pour m'asseoir sur un trépid (à Socotel),

en direction vers l'Administration, vers l'Industrie civile (*des autocommutateurs*) et vers l'Industrie militaire, en rapport notamment avec l'OTAN.

Evidemment, j'avais un large champ de propagation, qui m'a permis de connaître une grande diversité de personnes, en recherche opérationnelle aux IFORS, à l'enseignement (*Fort de Montrouge et ENST*), et surtout dans les pays de l'Est où je représentais notre Industrie (*en pleine guerre froide*), symbolisant notre capacité à normaliser pour réunir les systèmes de l'Est avec ceux de l'Ouest.

3. **La période la plus animée** (1968 - 1974) a correspondu à l'installation (*en téléphonie*) de l'automatique interurbain puis international, générant une grande quantité d'*appels répétés*. En 1968, l'Administration a demandé des crédits supplémentaires pour augmenter le nombre de circuits : aucun effet ! Alors, on se tourne vers moi. En bon cartésien (" *voir puis déduire* ") je bâtis un appareil pour évaluer le " *taux d'efficacité* " (= *proportion d'appels taxés*), et localise l'origine du défaut (*oubli de réarmer une temporisation au départ quand l'appel traverse un centre de transit*). La séance finale, mettant en évidence les coupables, a été extrêmement houleuse.

Ensuite, à Genève (à l'UIT), quelle n'est pas ma surprise de voir que l'on me confie une fonction de rapporteur pour les appels répétés internationaux. Naturellement, beaucoup d'investigations à travers le monde, qui se terminent le soir de la Saint Pierre, sur l'îlot du Skansen au large de Stockholm. Après dis-

(suite page 2 et 3)

Comité d'information et de liaison des cadres dirigeants retraités de France Télécom

## Etre civil ou fonctionnaire

(suite de la page 1)

cours et toasts (*avec skal et na zdrowie*), retour sans cars PTT (*en grève sans préavis*), avec les dames à aider et même à soulever, en robe de soirée très décolletée et petites chaussures dorées à talon pointu. Les délégués étaient émoussillés, notamment l'Ecossais. Mon rapport mettant en cause la force tranquille (*avec roulement d'épaules*) d'Outre Atlantique (*laquelle avait oublié l'effet des nouveaux signaux multifréquences*), j'ai perdu ma fonction de rapporteur, mais les appels répétés ont sombré.

4. Le plus agréable est d'avoir connu un **milieu international réceptif et reconnaissant**. Notamment, à *Dresde*, le Ministre russe me décore de l'Ordre du Mérite Soviétique (n° 125).

Mais ensuite, en France en 1977 à l'éclatement de Socotel, il en est de même de mon service, et je me retrouve seul, sans avancement à espérer. Toutefois, en 1991 au putsch de Moscou, les Russes pensent encore à moi et m'invitent à un petit colloque (*fort arrosé les soirs*) dans la pinède académique près de *Novossibirsk* !

D'ailleurs, en 1995, les Américains aussi penseront à m'introduire à l'Académie des Sciences de *New York* (*contenant un gros paquet de prix Nobel*). *La vie est*

*faite de souvenirs*, pour compenser la modeste retraite d'ingénieur en chef (*malgré 30 ans d'ancienneté dans le grade, sans avancement I*).

5. A signaler que ma position d'éclaireur à *Novossibirsk*, pour être le premier occidental à reconnaître le nouveau régime *d'Eltsine*, semble avoir suscité la proposition de continuer mes activités durant 5 ans de plus après ma retraite, comme chef de délégation à la COM II de FUIT de *Genève*.

Dans cette position, avec bureau indépendant dans France Télécom, j'ai réuni les collègues de France Télécom et de la nouvelle ART, pour définir le futur plan de numérotation téléphonique, commençant par 2 chiffres, en accord avec les travaux de l'UIT :

00 pour l'accès à l'international ;

01 à 05 pour l'accès au réseau national de France Telecom ;

06 à 09 pour l'accès aux autres réseaux portables concurrents et à certains réseaux spéciaux (bancaires et autres).

A près de 70 ans, **j'étais donc encore " indispensable au service " !**

**Pierre LE GALL**

Le COLIDRE organise, **du mercredi 15 octobre au mercredi 22 octobre 2008**, un voyage en Italie du Sud dans la région de Naples.

Le paiement de l'acompte, puis du solde, s'effectuera de deux façons :

- soit directement par carte bancaire VISA PREMIER ou équivalent, offrant une assurance annulation, bagages, interruption de séjour (bien vérifier vous-même auprès de votre banque) ; il vous faudra alors venir payer à DONATELLO Service Groupe (110, rue Cambronne Paris 15<sup>ème</sup>) ou écrire pour demander l'envoi d'un formulaire à leur retourner si vous ne pouvez vous déplacer. Bien se présenter toujours comme groupe COLIDRE
- soit par le COLIDRE en envoyant les chèques correspondants incluant l'assurance garantie " sécurité totale ", annulation, bagages, interruption de séjour de 35 € par personne.

Le prix par personne, pour 30 à 39 participants est de 1 244 € (dont 78 de taxes de sécurité susceptibles d'augmentation) en chambre double, avec les majorations éventuelles suivantes :

- 180 € de supplément chambre individuelle
- 35 € d'assurance garantie " sécurité totale "
- une éventuelle majoration aérienne, au-delà d'un certain nombre de places, de 78 € à l'aller et de 32 € au retour qui sera répartie équitablement entre tous les participants.

et les diminutions suivantes :

- 37 € de réduction à l'entrée des musées pour les personnes de plus de 65 ans sur présentation d'une pièce d'identité
- environ au moins 30 € du fait de la répartition équitable d'l gratuité à partir de 25 personnes payantes.

**Bulletin d'inscription au voyage en Italie du Sud**  
(à demander au COLIDRE - 75, av. des Ternes 75017 PARIS)



## Du monopole à l'oligopole du téléphone

Par Charles de Laubier (\*)

**T**out ça pour ça ! Le 1er janvier 1998, date historique de l'ouverture du marché européen des télécoms à la concurrence, sonnait le glas du monopole d'Etat du téléphone. France Télécom n'allait plus être le seul opérateur, obligé de faire place à de " nouveaux entrants ". On allait voir ce que l'on allait voir. Dix ans après, on vient à se demander si un monopole privé ne remplacera pas à terme un monopole public ! Comment en est-on arrivé là ?

Cegetel fut le premier à se lancer dès 1998. En quelques années, jusqu'à environ 150 opérateurs " alternatifs " ont été autorisés par le gouvernement et le régulateur à entrer dans la compétition face au tenant du titre. Les gains pour les " usagers ", devenus " clients ", ont été indéniables au cours de ces dix années : les prix des communications téléphoniques ont chuté de plus de 70 % ; l'accès aux services en ligne s'est développé ; la télévision s'est imposée dans la prise gigogne du téléphone ; les forfaits tout-en-un ont fait du haut débit le produit d'appel. La France s'est ainsi hissée en tête des pays européens champions du haut débit et au premier rang pour la télévision sur ADSL et la vidéo à la demande sur Internet. Et les bénéfices pour l'économie et l'emploi dans l'Hexagone sont indiscutables. Les ménages consacrent aujourd'hui 3 % de leurs dépenses aux communications électroniques, soit le double d'il y a dix ans, mais avec quantité de nouveaux services.

De leur côté, les opérateurs alternatifs pèsent actuellement la moitié du marché, à savoir quelque 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an pour 3 milliards d'investissements. Le secteur des télécoms compte aujourd'hui 70.000 fonctionnaires de France Télécom et 70.000 autres salariés de droit privé. Au total, les télécoms contribuent pour plus de 2,5 % du PIB.

Tout irait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes concurrentiels s'il n'y avait cette tendance récente à la concentration des opérateurs télécoms. Des monopoles sectoriels existent d'ailleurs déjà, tels que Numericable dans le câble ou Canal Sat dans le satellite, tandis que l'opérateur historique est encore en position dominante avec près de 70 % de parts de marché dans les télécoms fixes, 50 % dans le haut débit et 45 % dans le mobile. Chez les fournisseurs d'accès à Internet, l'heure est à la formation d'un " triopole " - Orange, Neuf, Free - qui s'imbrique de plus en plus avec le " triopole " historique des opérateurs mobiles. Le deuxième d'entre eux, SFR, veut s'emparer de Neuf Cegetel, dont il détient déjà 40 %, pour contrer le numéro un, Orange, déjà intégré dans France Télécom. Tandis que se pose la question d'un rapprochement entre Iliad, la maison mère de Free, intéressée par la 4e licence UMTS, et Numericable. De son côté, Bouygues Telecom, qui va se lancer cette année dans l'ADSL, fait régulièrement l'objet de rumeurs de cessions.

Les opérations de cession se succèdent sans relâche. Alice est mis en vente par sa maison mère Telecom Italia ; Completel a été racheté l'été dernier par Numericable ; Tele2 fixe a été repris par SFR ; Club-Internet (T-Online France) a été racheté par Neuf Cegetel en mai 2007 ; AOL a aussi été absorbé par Neuf Cegetel en septembre 2006. De plus grande ampleur a été, mi-2005, la fusion entre Neuf Telecom et Cegetel que le ministre de l'Economie de l'époque - Thierry Breton - a autorisée contre un engagement de Neuf Cegetel de continuer, jusqu'en août 2008, à offrir aux autres opérateurs télécoms des services de raccordement de réseaux et de collecte de trafic Internet. Et pour cause, France Télécom et Neuf Cegetel forment depuis trois ans un duopole sur le marché de gros avec un risque " inflationniste " sur les prix. Cette fois, avec le futur SFR-Neuf Cegetel, la hausse des tarifs pourrait toucher le marché de détail et faire voler en éclats l'alignement des opérateurs sur le triple play à 29,90 euros...

C'est surtout Neuf Telecom qui a été le spécialiste de la croissance externe avec la métamorphose - à partir de mai 2001 - de LD Com, détenu par Louis Dreyfus. La société est ainsi devenue dès 2003 le deuxième opérateur alternatif (alors derrière Cegetel). Aujourd'hui encore, Louis Dreyfus fait l'actualité en cédant ses 28,7 % dans Neuf Cegetel à SFR, lequel lancera ensuite une OPA sur le reste du capital. Vivendi, qui détient en outre

suite page 4



## Du monopole à l'oligopole du téléphone

(suite de la page 3)

Canal+ et CanalSat, devient ainsi le premier opérateur alternatif face à France Télécom. Tandis que Iliad, Numericable et Bouygues Telecom savent chacun que leur indépendance est en sursis et qu'ils devront "grossir" afin de rivaliser avec le duo Orange-Vivendi. Pas étonnant que les trois prétendants courtisent Alice, qui intéresse aussi Neuf Cegetel. Car il faut coûte que coûte atteindre une taille critique d'"opérateur global", non seulement pour jouer la convergence fixe-mobile et offrir des contenus audiovisuels mais aussi pour consentir de lourds investissements dans le très haut débit. Le risque d'un monopole dans la fibre optique jusqu'à l'abonné est d'ailleurs réel. Plus question de jouer cavaliers seuls.

Les spéculations vont bon train. Les jeux sont ouverts entre Iliad, Numericable, Bouygues Telecom et le futur ensemble SFR, sans parler des opérateurs d'entreprises comme Colt Telecom.

Aujourd'hui, la crainte d'une concentration au détriment de la concurrence et des consommateurs re-surgit. Inéluctable ? "Elle témoigne simplement du fait que les opérateurs alternatifs n'ont pas d'autre choix que fusionner entre eux pour atteindre les économies d'échelle suffisantes", avait expliqué en 2006 Richard Lalande, le président de l'association des opérateurs alternatifs. Une situation qu'il justifie par la nécessité, d'une part, de lutter avec un opérateur historique

intégré verticalement et horizontalement, et, d'autre part, de maintenir la politique de prix agressive qui a fait le succès du haut débit en France. Autrement dit, la consolidation serait un signe des "difficultés d'un marché à trouver son équilibre économique" face à un France Télécom à la fois fournisseur de gros des opérateurs alternatifs et leur principal concurrent. L'oligopole serait en quelque sorte la seule réponse viable à long terme ou au risque d'un retour au monopole.

Article rédigé le 28/03/08

(\*) Charles de Laubier  
journaliste au service  
high tech-médias des "Echos".

## Carton jaune des Eurodéputés

Les eurodéputés viennent d'adresser un carton jaune à l'une des mesures-phares du rapport Olivennes : la suspension de l'abonnement des internautes coupables de s'être adonnés au téléchargement illégal.

Réunis à Strasbourg le 10 avril, les parlementaires européens ont adopté par 314 voix contre 297 un amendement à un rapport sur les industries culturelles en Europe. L'amendement avait été déposé notamment par Michel Rocard. Le texte presse les Etats membres et l'exécutif européen d'"éviter l'adoption de mesures allant à l'encontre des droits de l'Homme, des droits civiques et des principes de proportionnalité, d'efficacité et d'effet dissuasif, telles que l'interruption de l'accès à Internet".

Des sanctions prévues par Denis Olivennes (\*)

C'est précisément ce que prône le rapport remis en novembre 2007 par Denis Olivennes au Président de la République. Le document vise à livrer une série de mesures pour endiguer le téléchargement sauvage et développer une offre légale. Parmi les mesures évoquées, on y trouve la mise en place d'un "mécanisme permettant d'avertir les internautes contrevenants et, le cas échéant, de les sanctionner, notamment par une suspension ou une rupture de leur contrat d'abonnement".

Des industries incapables de s'adapter

Selon l'auteur du rapport adopté par les députés européens, le français Guy Bono, ces mesures répressives "sont dictées par

des industries qui n'ont pas été capables de changer leurs modèles économiques faces aux nécessités imposées par la société de l'information". Toutefois, si cette position a recueilli l'approbation d'une majorité de parlementaires, elle n'a acquiescé pour autant aucune valeur normative. Le rapport duquel elle est issue n'a en effet pas force de loi et ne renferme que des constats et des suggestions. L'assemblée nationale doit se prononcer.

Il n'en reste pas moins qu'avec son allusion directe au rapport Olivennes, il peut être lu comme un avertissement adressé à la France, quelques semaines avant que l'Assemblée Nationale ne se penche sur le projet de loi chargé de transposer en droit les propositions de la mission Olivennes. L'adoption d'une mesure jugée contraire aux droits de l'Homme par le parlement européen risquerait en effet de susciter quelques remous. C'est précisément ce qu'affirme l'UFC-Que choisir, qui encourage le gouvernement à "répondre à l'appel des eurodéputés et renoncer à un projet de loi qui va à contresens de l'histoire numérique".

(\*) Denis Olivennes, ex PDG de la FNAC et désormais directeur de l'hebdomadaire Nouvel Observateur. Il a remis en Novembre 2007 un rapport au président de la République sur la protection des oeuvres culturelles.

Comité d'information et de liaison des cadres dirigeants retraités de France Télécom

Colidre

Responsable de la publication:

Pierre Fortin

Responsable de la rédaction:

Roland Saint-Criq

75, Avenue des Ternes

75017 Paris

tél. 01 55 37 13 40 - fax. 01 55 37 13 41

http://www.colidre-ft.asso.fr

75, Avenue des Ternes

1er étage

75017 Paris